

[Voir la version en ligne](#)
[Télécharger le PDF](#)

Contactez-nous du lundi au vendredi de 9 h à 18 h au 01 45 17 43 00

 ou par email



Société Industrielle de Diffusion

Absorber | Décaper | Décontaminer et assainir | Dégivrer | Dégraisser | Désherber | Détartre | Fixer | Lubrifier et dégripper | Peindre et protéger | Rénover | Nettoyer et désinfecter

Les symboles de la protection individuelle

Bien utiliser un produit chimique, c'est aussi bien se protéger !



Où trouver l'information ?

Sur la Fiche de Données de Sécurité - FDS

Et plus précisément, à la rubrique 8 « Contrôles de l'exposition / protection individuelle »
et à la sous-rubrique 8.2.

Il existe plusieurs catégories de protection :



Main



Oculaire (yeux)



Voies Respiratoires



Corps






Attention ! L'information de la protection individuelle se trouve toujours en « texte » dans la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité. L'information peut également exister sous la forme de symboles en complément.

Nos fiches de données de sécurité intègrent ses symboles afin d'améliorer la lisibilité de l'information. Toutes nos fiches de données de sécurité sont accessibles via la plate-forme Quick-FDS : <http://www.quickfds.fr/fr/>

Rubrique importante à prendre en compte par les utilisateurs de produits dans la rubrique 8.2 Contrôles de l'exposition

Extrait d'une Fiche de Données de Sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	: Le recours à des mesures techniques des dispositifs de protection individuelle ou à une extraction ou une ventilation générale ou local. Nous recommandons l'utilisation de : Rince-œil de secours avec de l'eau claire.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Porter des vêtements imperméables. Port des EPI (Équipement de Protection Individuelle)
Protection des mains	: Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter. Gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques (EN 374), temps de contact supérieur ou égal à 8h : caoutchouc nitrile (0,35 mm), Polyisoprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle 0,5 mm), caoutchouc butyle (0,5 mm), caoutchouc fluoré (0,4 mm)
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Norme EN 166 - Protection des yeux individuelle
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Enlever vêtements et chaussures contaminés et laver avant réutilisation, conforme à la norme EN 344. En cas de projections importantes, Porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN 14605 pour éviter tout contact avec la peau
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire, conforme à la norme EN 141. Type de filtre recommandé : P2, P3



La présence des symboles de protection individuelle dépend des dangers du produit.

Quelle est l'obligation ?

Les symboles de protection individuel sont présents en fonction des dangers présentés par le produit :

Exemple



Si le produit est étiqueté avec la mention de danger H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux, la protection des yeux et de la peau sera nécessaire.



Si le produit est étiqueté avec le conseil de prudence P260 - Ne pas respirer les poussières, la protection des voies respiratoires sera obligatoire.



Lorsqu'un symbole de protection individuelle est présent, il est obligatoire pour l'utilisateur d'être équipé de la protection recommandée.

A l'inverse, l'absence de symbole ne veut pas dire qu'il est interdit de se protéger ! Il n'y a pas d'obligation, mais l'utilisateur peut quand même s'équiper de protection.

Quels sont les différents symboles ?

Les symboles liés à la protection individuelle sont normalisés depuis le 1er janvier 2014 (Norme NF EN ISO 7010). Ainsi, ils sont compréhensibles partout dans le monde ! La forme, la couleur, les dessins sont codifiés pour être identifiable quelque soit la langue.

Les symboles pouvant être associés à une protection du risque chimique :

Protection des mains



Gants de protection

Pour plus d'informations sur les gants résistants aux produits chimiques, notre newsletter est disponible ici.

Protection des yeux



Lunettes de protection

Pour plus d'informations sur les lunettes de sécurité, notre newsletter est disponible ici.

Protection du corps



Vêtements de protection

Protection des yeux



Protection contre les poussières



Protection contre les gaz

Pour plus d'informations sur les masques, notre newsletter est disponible ici.

Autres symboles existants :



Casque



Visière



Masque
de soudage



Chaussures
de sécurité



Lunettes
opaques



Tablier

Pour plus d'informations ?

{VRP} votre expert conseil ({TELVRP})



WIKIPÉDIA
L'encyclopédie libre

Vous souhaitez plus d'informations sur la norme ISO 7010 et tous les symboles réglementaires, vous pouvez consulter le site de Wikipédia (en anglais)



AFNOR
ÉDITIONS

La norme est disponible à l'achat sur le site de l'AFNOR



Pour plus d'information sur les équipements de protection individuelle, vous pouvez consulter le dossier sur le site de l'INRS



Découvrez notre gamme de protection individuelle sur notre site Internet www.sid.tm.fr



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SID.

[Se désinscrire](#)

© 2018 SID